
Création du Réseau francophone des conseils de la magistrature judiciaire

Gatineau, Québec, le 4 novembre 2014. – En signant la Déclaration de Gatineau, les conseils de la magistrature de la France, du Gabon, d’Haïti, du Liban, du Sénégal et du Québec ont convenu, à la suggestion du Conseil de la magistrature du Québec, de créer le Réseau francophone des conseils de la magistrature judiciaire (le Réseau).

Le Réseau est un partenaire de l’Organisation internationale de la Francophonie et bénéficie de son soutien. Il a pour objectif :

- de favoriser le professionnalisme par l’échange d’information, d’expériences et de bonnes pratiques en matière de déontologie judiciaire entre les membres;
- de soutenir ses membres, de contribuer à leur professionnalisation et à leur développement, et de les accompagner dans la mise en place de conseils de la magistrature neutres, autonomes et indépendants;
- d’établir et approfondir des partenariats avec toute personne et institution poursuivant des fins compatibles avec les siennes;
- de réfléchir aux nouveaux enjeux et défis dans le domaine de la déontologie judiciaire et d’aider les membres à y faire face.

Le siège du Réseau est établi au Québec et la présidente du Conseil de la magistrature du Québec a été élue présidente du Réseau pour les deux prochaines années.

D’autres conseils de la magistrature de la Francophonie ont, d’ores et déjà, signifié qu’ils adhèreraient prochainement au nouveau réseau ainsi constitué.